

Zeitschrift: Générations plus : bien vivre son âge
Herausgeber: Générations
Band: - (2015)
Heft: 72

Artikel: Et si vous changiez de caisse maladie?
Autor: Weigand, Ellen
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-831141>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Et si vous changiez de caisse maladie ?

Les primes d'assurance vont encore augmenter en 2016. Changer d'assureur permet de réduire la dépense.

Vos primes d'assurance maladie de base (LaMal) vont augmenter l'an prochain? Alors, pourquoi ne pas choisir une caisse moins chère? L'enjeu en vaut vraiment la chandelle. Vous ne serez d'ailleurs pas seuls à opter pour un changement. En 2015, 8,1 % des assurés, soit 650 000 personnes (dont 7 % des assurés romands, 9 % des alémaniques et 6 % des tessinois) l'ont fait*. Un chiffre en hausse ces dernières années, puisque 6,8 % des assurés ont changé de caisse en automne 2012 et 7,5 % à fin 2013.

A noter par ailleurs que les plus jeunes (13 % des 18 — 30 ans) semblent changer plus facilement d'assureur que les plus âgés (4 % des 61-75 ans).

Mais selon Comparis.ch, bien plus de personnes, soit 92 % des assurés adultes pourraient économiser

des primes en optant pour une caisse moins chère. Avec à la clé des économies substantielles pour certains, comme le montre notre exemple ci-dessous pour 2015 (NDLR: les primes 2016 n'étaient pas encore connues au moment de mettre notre magazine sous presse).

UN EXEMPLE PARLANT

Prenons l'exemple d'un assuré domicilié à Neuchâtel, né en 1950, qui paie cette année 535 fr. 30 par mois (6423 fr. 30/an) à la Kolping, caisse la plus chère du comparatif des primes de la Confédération www.priminfo.ch. Chez Assura, la meilleur marché, il n'aurait déboursé que 315 fr. 60 (3787 fr. 20/an), soit 2636 fr. 40 de moins par an! Cela avec une couverture accident et une franchise à option de 1000 fr. sans modèle spécial d'assurance (HMO, médecin de famille, etc.).

FRANCHISES SUPPRIMÉES?

Changer de modèle d'assurance (médecin de famille, HMO, etc.) donne aussi droit à des rabais, tout comme les franchises à option. En modifiant sa franchise ordinaire, de 300 à 2500 fr., on peut ainsi épargner jusqu'à 1540 fr./an. Toutefois, cela pourrait changer dès 2017, Berne comptant supprimer les franchises à 1000 et 2000 fr. et réduire le rabais maximal accordé pour les autres options à en croire un projet en audition jusqu'au 12 novembre 2015.

ELLEN WEIGAND

POUR CHANGER DE CAISSE, VOICI COMMENT PROCÉDER :

- 1 Comparer les primes :**
c'est facile sur priminfo.ch ou en demandant des offres à plusieurs caisses. Elles n'ont pas le droit de vous demander votre état de santé (seulement pour les complémentaires). Calculez également la franchise la plus avantageuse pour vous.
- 2 S'annoncer :** par écrit auprès de n'importe quelle caisse, obligée de vous accepter sans restriction. Et nul besoin de changer ses complémentaires.
- 3 Résilier son assurance actuelle :** de préférence par lettre recommandée, qui doit être parvenue à la caisse au plus tard le 30 novembre pour changer de caisse début 2016.

L'ESSENTIEL

- **Il vaut vraiment la peine de changer de caisse maladie pour économiser des primes.**
- **Comparez les primes et franchises, par exemple sur priminfo.ch, avant de choisir une caisse.**
- **Résiliez votre ancienne assurance maladie, par courrier recommandé, jusqu'au 30 novembre, dernier délai.**

* C'est ce que rapporte le site comparateur Comparis.ch qui a effectué un sondage fin 2014. Réalisé par l'institut de sondage GfK, il portait sur 4000 Suisses âgés entre 18 et 75 ans.

WEB

Imprimer la lettre-type à envoyer aux assurances maladie, c'est sur generations-plus.ch